

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Victoria Keen

<https://www.cadre21.org/membres/33f449e76a09426fbff6787>

Date d'obtention : 2022-03-30 14:00:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. L'intervenant rencontre l'auteur du signalement et il complete la grille d'évaluation. S'il y a d'autres temoins, l'intervenant les rencontres seuls et complete des grilles d'évaluation afin de bien comprendre la situation.
2. Rencontre avec la victime / personne dans les images. Complete une grille d'évaluation, mais ne regarde pas les images.
3. Rencontre le jeune qui a en sa possession les images. Confisque le telephone.
4. Si un acte impulsif: complete la grille avec la personne - contacte la police à propos de la situation et faire une rencontre de sensibilisation avec les jeunes et les parents.
5. Si un acte malveillant: après avoir confisqué le cellulaire, explique la situation, sans interroger la personne, et contacter la police. Dans ce cas, la police vont saisir l'appareil, faire un rapport et aviser le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1 : Un acte impulsif commis par une fille en couple. Son amie signale la situation à l'intervenant et ils complètent une grille d'évaluation ensemble afin de comprendre la situation. L'intervenant doit rencontrer la fille qui a envoyé les images en deuxième lieu et après le receveur des images. Si la fille refuse de collaborer il faut contacter la police. Si William, dans ce cas, refuse de donner son cellulaire, la police doit intervenir pour éviter la propagation des images et les répercussions pour les jeunes impliquées. Il faut toujours contacter la police même s'il s'agit d'un acte impulsif et que la situation soit réglée.

Cas 2 : Mégane, elle-même demande de l'aide car elle a envoyé une photo à son petit-ami et a peur qu'il le partage. Après avoir compléter la grille d'évaluation l'intervenant constate que ce n'est pas un cas de pornographie juvénile mais une photo en maillot sur la plage. Il n'a pas besoin de contacter la police, mais continue les interventions en rencontrant le petit-ami. Il doit aussi assurer que les images ne propagent pas en confisquant l'appareil. Il ne regarde JAMAIS les images.

La deuxième partie de ce cas - Mégane a partagé des images avec un adulte, même si c'était en dehors de l'école, la méthode sexto est utilisée car elle fait confiance à l'intervenant. L'intervenant complète la grille d'évaluation et contacte la police.

Si la police nous demande de rencontrer une autre personne qui est peut-être impliquée, il faut refuser. L'école n'est pas mandataire du service de police.

Cas 3 : Le père de Nicolas a trouvé des images de son fils et il veut que l'intervenant le rencontre. La situation est arrivée en dehors de l'école alors la méthode sexto ne s'implique pas. L'intervenant conseille au père de contacter la police.

Nicolas lui-même, après discussion avec son père, parle à l'intervenant. Il ne veut pas rencontrer la police et fait confiance à l'intervenant. La méthode sexto est déclenchée. L'intervenant complète la grille d'évaluation avec Nicolas et deux autres témoins qui ont vu les images et qui collaborent sur le fait que Kevin veut de l'argent de Nicolas. L'intervenant rencontre Kevin, confisque son appareil et contacte la police après avoir expliqué la situation. Il n'interroge pas Kevin vu qu'il s'agit d'un acte malveillant. Il ne regarde pas les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate étape, selon moi, est d'agir rapidement après le signalement afin d'assurer de bien compléter les grilles d'évaluation pour que les images ne propagent pas. La concerne numéro un est de limiter la propagation et les répercussions sur les jeunes impliquées. Garder la confidentialité tout en accueillant des informations de quelques personnes et empêchant le partage des photos est primordiale.

Si le jeune refuse de collaborer, soit sur les faits ou refuse de donner son cellulaire, il est rassurant de savoir que la police va et doit intervenir.